



[Ligue des droits humains](#) · [Ciré](#) · [CNCD - 11.11.11](#) · [BelRefugees](#) · [Liga voor mensenrechten](#) · [Kifkif](#) · [Syndicat des avocats pour la démocratie](#) · [Association pour le droit des étrangers](#) · [Point d'appui](#) · [Siréas](#) · [Cap migrants](#) · [Aide aux personnes déplacées](#) · [Solidar](#) · [Pour la solidarité](#) · [IFIAS](#) · [Défense des enfants international Belgique](#) · [Solsoc](#)

Monsieur António Guterres
Secrétaire général des Nations Unies

Bruxelles, le 10 septembre 2025

FR

Lettre de non-recommandation concernant la candidature de Nicole de Moor au poste de Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Monsieur le Secrétaire général,

Le 31 décembre 2025 s'achèvera le mandat de l'actuel Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, en fonction depuis le 1er janvier 2016. Plusieurs candidatures vous seront présentées afin de désigner la personne qui lui succédera et vous aurez ensuite la responsabilité de soumettre la candidature retenue à l'approbation des membres de l'Assemblée générale (Point 13 du [Statut du HCR](#)).

Nous, associations de la société civile et avocat-es actives dans la défense des droits et l'aide aux personnes migrantes, vous écrivons aujourd'hui pour vous exprimer notre profonde préoccupation face à la candidature de l'ex-secrétaire d'État belge à l'Asile et la Migration, Nicole de Moor. Bien qu'elle dispose indiscutablement d'une certaine expérience et connaissance des enjeux politiques en matière de migration, il paraît essentiel de revenir sur certains éléments de son parcours qui, à notre sens, rendent cette candidature au poste de Haut-Commissaire pour les réfugiés très problématique au vu des missions et des valeurs du HCR.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est présent dans 136 pays et a pour mandat de protéger et préserver les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées et des apatrides. Il est également le gardien de la Convention de 1951 sur les réfugiés (Convention de Genève) et de son Protocole de 1967. Le HCR œuvre entre autres à améliorer les lois, politiques et pratiques pour garantir un traitement équitable des personnes déplacées et apatrides ainsi qu'un accès aux droits et aux services dans la dignité, notamment le droit de rechercher la sécurité, le droit aux soins de santé et le droit à une nationalité¹. L'activité du Haut-Commissaire est humanitaire et sociale (Point 2 du [Statut du HCR](#)) et implique de collaborer avec les ONG qui s'occupent de l'assistance aux réfugiés et de faciliter la coordination de leurs efforts (Point 8 du [Statut du HCR](#)).

Cependant, les compétences et qualités requises pour occuper ce poste ne sont manifestement pas remplies par Nicole de Moor. Certes, Madame de Moor a exercé un haut poste de responsabilité au sein du gouvernement fédéral belge de juin 2022 à février 2025 en tant que secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration. Au cours de son mandat, elle a toutefois adopté plusieurs décisions ayant contribué à la détérioration des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en Belgique – dont des familles avec enfants et des mineurs non accompagnés –, ce qui va à l'encontre des efforts du HCR de garantir la dignité et les droits des réfugiés.

Madame de Moor a pris part à une politique gouvernementale qui a directement conduit à la violation systémique et assumée du droit national, européen et international des réfugiés ainsi qu'au non-respect de décisions de justice. Ces dernières années, la Belgique fait face à une grave crise de l'accueil des réfugiés² et depuis l'été 2021, le réseau d'accueil belge est complètement saturé. Aucune mesure adéquate n'a été adoptée par l'État belge, ignorant de ce fait les nombreuses propositions formulées par la société civile qui tire la sonnette d'alarme depuis plusieurs années. Les demandeurs de protection internationale se voient refuser l'accès à la protection et aux soins auxquels ils ont légalement droit, notamment l'hébergement, la nourriture, les soins de santé et l'assistance psychosociale.

¹ Site officiel de l'[UNHCR](#)

² Pour un état des lieux complet ainsi qu'une chronologie détaillée de cette crise de l'accueil et ses effets, voir : [Politique de non-accueil : état des lieux – 2024](#), voir aussi [Ni logé-e-s, ni écouté-e-s. Les manquements persistants de la Belgique en matière d'accueil bafouent les droits des personnes demandeuses d'asile.](#)

16 669 décisions judiciaires ont condamné l'État belge et Fedasil (Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile) pour non-respect de leurs obligations légales d'accueil, soulignant une violation systémique du droit européen, et pour la non-exécution des décisions de justice, décisions infligeant des astreintes cumulées s'élevant à plus de 6,5 millions d'euros³. Près de 3.000 personnes sont laissées à la rue chaque mois, exposées à des conditions de vie indignes, avec des conséquences graves sur leur santé mentale et physique. La Cour européenne des droits de l'homme a également condamné la Belgique, dénonçant un problème structurel de non-exécution des décisions de justice, incompatible avec l'État de droit⁴. En dépit de ces condamnations, le gouvernement belge a continué à ne pas respecter ces décisions de justice et Madame de Moor, alors secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, a été plus loin encore, en décidant par exemple de refuser l'accueil aux hommes seuls (août 2023), ou aux personnes ayant déjà obtenu l'asile dans un autre pays européen (décembre 2024). À la suite d'une mobilisation rapide de nos organisations, ces décisions ont été suspendues par le Conseil d'État, mais Madame de Moor avait alors publiquement annoncé, dans les deux situations, qu'elle ne respecterait pas la suspension et qu'elle maintiendrait sa politique⁵.

Plusieurs voix du monde judiciaire ont également dénoncé le non-respect de l'État de droit par le gouvernement belge. Ce fut le cas de l'Association Syndicale des Magistrats (ASM)⁶, de représentants des avocats et des magistrats⁷, et aussi des plus hautes juridictions du pays⁸. Même les juridictions de pays voisins refusent des transferts Dublin vers la Belgique, estimant que les demandeurs d'asile y risquent un traitement inhumain ou dégradant en raison d'une défaillance systémique des autorités belges en matière d'accueil⁹.

³ Ugo Santkin, « [Crise de l'accueil : la Belgique doit encore plus de 6,5 millions d'astreintes](#) », Le Soir, 28 août 2025.

⁴ Cour. eur. D.H., arrêt Camara c. Belgique, 18 juillet 2023, req. n° 49255/22.

⁵ "Geen plaatsen op overschot. Schorsing Raad van State zorgt niet dat we opeens wel plaats hebben voor iedereen. Mijn beleid zal dus niet veranderen: absolute prioriteit gaat naar gezinnen en kinderen.", Nicole de Moor sur X (@Nicole_demoor), 13 septembre 2023 et "[Uitspraak Raad van State: de Moor "Opvang kan wel verder geweigerd worden aan wie al vluchtelingenstatus geniet, op individuele basis"](#)", 27 décembre 2024.

⁶ Association Syndicale des Magistrats, « [Crise d'accueil : mort de l'état de droit](#) », 9 décembre 2022.

⁷ Entre autres : [Mise en demeure adressée au secrétaire d'Etat à l'asile et à la migration](#), 15 septembre 2021 ; Carte blanche, « [Depuis plus d'un an, la Belgique est le théâtre d'une violation grave des principes fondamentaux de l'État de droit](#) », 20 mars 2023.

⁸ [Mémorandum commun de la Cour constitutionnelle, de la Cour de cassation et du Conseil d'État](#), juillet 2024.

⁹ EMN, « [Un tribunal néerlandais bloque le transfert Dublin vers la Belgique en raison de conditions d'accueil inadéquates](#) », 11 avril 2025 ; EMN, « [Le Conseil d'État néerlandais juge que les hommes célibataires demandeurs d'asile ne peuvent plus être renvoyés vers la Belgique](#) », 23 juillet 2025.

Nous estimons qu'une personne occupant le poste de Haut-Commissaire devrait incarner les principes d'humanité, de justice et de protection des droits fondamentaux, absents du parcours de Madame Nicole de Moor. Celle-ci a également démontré une incapacité flagrante à la concertation ou même à l'écoute de la société civile. Nous ne pouvons dès lors que juger l'inaptitude de Madame de Moor à exercer la fonction de Haut-Commissaire pour les réfugiés. En effet, quel signal cela enverrait-il au monde de promouvoir une personne qui a activement et consciemment participé au non-respect de l'État de droit et des droits fondamentaux des personnes cherchant une protection internationale ?

Pour toutes les raisons mentionnées dans cette lettre, nous exprimons nos plus vives inquiétudes quant à la capacité de Madame Nicole de Moor à incarner les valeurs du HCR à l'échelle internationale et à défendre les droits des réfugiés. Nous vous recommandons en conséquence de ne pas présenter sa candidature auprès des membres de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de notre haute considération.

**17 associations et 200 avocat·es,
soucieux·ses des droits des réfugiés**

[Aide aux personnes déplacées](#)
[Association pour le droit des étrangers](#)
[BelRefugees](#)
[Cap migrants](#)
[Ciré](#)
[CNCD – 11.11.11](#)
[Défense des enfants international Belgique](#)
[IFIAS](#)
[Kifkif](#)
[Liga voor mensenrechten](#)
[Ligue des droits humains](#)
[Point d'appui](#)
[Pour la solidarité](#)
[Siréas](#)
[Solidar](#)
[Solsoc](#)
[Syndicat des avocats pour la démocratie](#)

Akrouh Camélia
Alamat Dounia
Alié Maryse
Allard Pierre
Annelies Nachtergaele
Arnould Juliette
Auraghi Adil
Balis Zoé
Baré Caroline
Barthelemy Jean-Emmanuel
Beckers Frédéric
Belamri Annabel
Bellakhdar Friha
Bellens Audrey
Benmoulahoume Sara
Bennett Jehosheba
Berbuto Sandra
Berleur Jeanne
Bia Margaux
Bigirimana Janvier
Blankoff Alexandra
Bluard Benjamin
Bodson Frederic
Bolabika Aundu
Bossier Lisa
Bouchat Benedicte
Bouchoms Jean-Christophe

Bouzinab-Chuitar Nawal
Caccamisi Dominique
Callewaert Joke
CartuyvelsbMax
Castiaux Gérald
Ciero Melissa
Cojocariu Ramona
Corten Martin
Crokart Hélène
Cuykens Sophie
D'Hondt Cedric
Daneels Rosalie
Danhieux Tom
de Buisseret Marie-Pierre
De Cooman Maryll
De Jonghe Léa
De Viron Isabelle
de Wind Jean-Philippe
Debaty Hélène
Decoster Simon
Delacroix Benoit
Delgrange Pauline
Delville Elise
Delwiche Louise
Delwiche Emmanuelle
Destain Elisabeth
Deswaef Alexis
Deswaef Mathilde
Dethier Colombe
DeveuxClaire
Diagre Louise
Didi Estelle
Djata Nora
Didisheim Claire
Djawa Emilie
DockxVéronique
Doutrepont Marie
Doyen Margaux
Driesmans Antoine
Dupuis Damien
El Haddadi Nisrine
El-Khoury Marie
Elmouden Ilias
Farcy Jean-Baptiste
Feguy Farah

Flandre Flore
Fontignie Isabelle
François Paulus
Franeau Emilie
Frankignoul Caroline
Gavroy Maëlle
Gerard Jean-François
Ghymsers Cécile
Gilot Alice
Gloe Sibylle
Gobiet Jean-Philippe
Gothot Stéphane
Graulich Bernadette
Gribomont Hélène
Guiot Lucie
Hachlaf Yassin
Hardt Mathilde
Hauwen Charlotte
Helsen Jasmijn
Henrotte Jean-François
Henry Pierre
Henry Patrick
Heyvaert Piet
Hinfray Elisabeth
Huget Patrick
Jacqmin Nina
Huyberechts Noémie
Janssens Sarah
Jourdan Mireille
Kabongo Mwamba Cedric
Kiehl Elisabeth
Lahaye wLéna
Lahssaini Leïla
Lanoy Marine
Lawrizy Hajar
Leclerkx Hubert
Leduc Elsa
Lejeune Caroline
Leleu Victoria
Lemmens Eric
Lens Blandine
Letellier Laure
Libert Manon
Lorgeoux Camille
Lys Matthieu
Mabenga Astérie

Maesschalk Anne
Magnette Elaine
Malgaud Corinne
Maniatis Byron
Marchand Christophe
Mbangala Bénédicte
Meertens Ingrid
Merveille Clémence
Mordant Cecile
Mostaert Maude
Mouvet Violette
Mustin Léopold
Nahon Charline
Nepper Catherine
Neven Jean-François
Nimal Claire
Ninane Sébastien
Nzembo Mélodie
Obradovic Marko
Olivier Sébastien
Onghena Hannelore
Paquot Joséphine
Paquot Julien
Parmentier Tom
Picard Jean-Marc
Picariello Lorenzo
Pinto Vasconcelos Sarah
Pire Didier
Poivre Léa
Pollet Héloïse
Prudhon Caroline
Raxhon Anne-Sophie
Raymaekers Gaëlle
Rekik Malika
Remouchamps Sophie
Richir Juliette
Roberfroid Louise
Robert Pierre
Rolin Xavier
Rozada Camille
Sanchez Ruiz Céline
Seillier Marine
Sikivie Agathe
Smolders Thibaud
Soetaert Thierry
Taymans Cécile

Thys Johan
Todts Oriane
Toussaint Maëlle
Tricha Adam
Trigaux Laura
Trinon Louis
Ureel Frédéric
Van Cutsem Catherine
Van den Broeck Mieke
Van Durme Clara
Van Edom Justine
Van Roy Corentin
Van Vreckom Hilde
Van Vyve Antoinette
Vanbersy Thibaut
Vandenberghe Marileen
Vangenechten Annelore
Vangerven Kathleen
Vanoeteren Eliott
Verbrouck Céline
Vernus Judith
Vigneaux Manon
Vryens Marine
Waldmann Jonathan
Wibault Tristan
Wies Claire
Wilmet Marine